

### **Porter en commun une alternative : quelles trajectoires des SCIC- organisations alternatives - entre ESS et acteurs dominants du champ agricole ?**

Célia Auquier, Charlène Arnaud, Pascale Château Terrisse, Pierre Triboulet et Marie Anne Verdier

#### **Introduction/Objectifs**

Cette proposition s'intègre dans l'ANR JCJ SCIC AGRI dont l'objectif est d'étudier l'arrivée des SCIC – organisations potentiellement disruptives et porteuses d'innovation sociale – dans le champ agricole. La tâche 4, que nous proposons de détailler dans cette communication, ambitionne de mener une analyse de la trajectoire des SCIC au sein du champ agricole en tant que nouvel entrant porteur d'une logique alternative. Elle vise à étudier les dynamiques historiques et contemporaines du développement des SCIC dans le champ. Ces dynamiques accompagnent les processus d'émergence et d'évolution de référentiels critiques de la coopération agricole. En effet, ce contexte d'irruption d'un nouvel acteur dans le champ est propice à l'émergence de luttes institutionnelles qui apparaissent afin soit de maintenir les pratiques institutionnalisées, soit de les détruire. Il s'agit ainsi de repérer les différentes logiques qui structurent le champ ainsi que les formes de travail porté par les acteurs alternatifs. Nous émettons ici deux propositions de recherche : (1) Les SCIC ne sont pas portées par les acteurs dominants du champ agricole ; (2) Les SCIC développent des référentiels ancrés dans les valeurs de l'ESS qui permettent l'émergence de pratiques alternatives dans le champ

A partir de ces intentions écrites avant que le projet commence, nous avons travaillé à 5 chercheur.ses pendant 3 séances de travail afin d'établir un guide d'entretiens issus de cadrages théoriques plus critiques que celui de la théorie néo institutionnelle qui a servi de cadre à la rédaction du projet de l'ANR : une approche Bourdieusienne et une approche issue des travaux de Fligstein sur les champs d'actions stratégiques (strategic action field, SAF). Ces deux approches permettent d'identifier les champs en lutte dans l'arrivée des SCIC et les relations de pouvoir dans le champ agricole. Elles sont complémentaires, les SAF permettant de faire des ponts entre la TNI et les théories de Bourdieu. Une de nos contributions théoriques pourrait in fine consister à relier les SAF et l'approche Bourdieusienne sur les capitaux. La démarche permet de pré structurer les entretiens (en assurant une traduction opérationnelle des concepts et une flexibilité dans la possibilité des modalités de réponses) tout en comprenant quels sont les concepts que les questions interrogent de manière sous- jacente. D'une part, cela permet de tracer et d'envisager des liens entre les théories. D'autre part, cela permet d'échanger et de tester la pertinence des théories face à notre compréhension du champ et de pouvoir mener les entretiens en faisant les bonnes questions de relance. Notons aussi qu'il s'agit dans la T4 de mener des entretiens avec des acteurs dominants. Des questions autour de comment présenter de la manière la plus neutre possible le projet, la moins critique, sur le vocabulaire à utiliser et les tenues à porter lors des entretiens ont été posées et discutées.

## **Les SCIC, des organisations renouvelant les pratiques et cadres organisationnels pour faire commun : entre modèle économiques durables et gouvernance agonistique, comment se fabrique l'alternative ?**

Charlène Arnaud

Marie-Anne Verdier *Enseignantes-Chercheuses en Sciences de Gestion Université Toulouse*

*III Paul Sabatier Laboratoire LGCO*

*Membres de l'ANR JCJC « SCIC-AGRI »*

### ***Contexte et problématisation de la recherche***

Cette recherche s'appuie sur l'analyse de *Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif* (SCIC) évoluant dans le *secteur agricole*.

Les SCIC s'apparentent, dans la littérature internationale, aux Coopératives Multi-Sociétaires (CMS). Apparue en Italie puis au Canada, au Portugal et en France (Ajates Gonzalez 2017; Münkner 2004) ; les CMS diffèrent des autres coopératives en ce qu'elles permettent le rassemblement de différentes parties prenantes (Ajates Gonzalez 2017), et cette caractéristique est la plus disruptive face aux modèles traditionnels de coopération (Michaud et Audebrand 2019; Sacchetti et Birchall 2018). À travers sa dynamique multi-sociétaire, la CMS poursuit un intérêt collectif qui permet aux différentes parties prenantes de se retrouver autour d'un objet commun, possédant un caractère d'utilité sociale (Maignan, Arnaud, et Chateau Terrisse 2018).

Dans sa « traduction française », la CMS a donné lieu à la création du statut SCIC début des années 2000. « *De forme privée et d'intérêt général, la SCIC est une nouvelle forme d'entreprise coopérative [créée en 2001] qui permet d'associer celles et ceux qui, salariés, usagers, bénévoles, collectivités publiques, entreprises, associations..., veulent agir ensemble dans un même projet de développement local et durable* » (Margado 2002:19). La création du statut SCIC est le résultat d'un projet pragmatique et d'une démarche collective d'acteurs locaux qui ont fait émerger la nécessité d'une adaptation des textes de loi afin de proposer une vision multi-parties prenantes des coopératives – celles ne regroupant qu'une seule catégorie de membres limitant les fonctions sociales de l'entreprise dans l'environnement qu'elle construisait (Margado 2002). Car enfin, le multi-sociétariat permet de faire accéder au statut d'associé une diversité d'acteurs se distinguant par leur rapport à l'activité de la coopérative (salarié, bénévole, usager, financeur) et leur nature (personnes physiques ou morales, organisations publiques ou privées) (Maignan et al. 2018).

La gestion et l'animation du multi-sociétariat se veut à la fois démocratique et pragmatique en ce qu'elles s'appuient sur une éventuelle présence de collègues venant pondérer le principe « une personne, une voix » mais donnant sens aux processus décisionnels à l'œuvre – l'expression d'un individu n'étant pas la même selon l'endroit d'où il parle (Margado 2002; PICRI PAP SCIC 2016).

Les SCIC agricoles visent ainsi une transition multidimensionnelle du secteur par la modification des pratiques, en créant de nouvelles formes de coordination ou encore de nouveaux modèles agricoles. À travers quelques exemples non exhaustifs, on comprend que les SCIC tentent, de manière innovante et alternative, de répondre aux défis majeurs du secteur agricole : l'accès au foncier et l'accompagnement à l'installation en agro-écologie de nouveaux

entrants en agriculture (**Terres Citoyennes Albigeoises ; La Ceinture Verte**) ; la structuration de filières AB en circuits courts locaux (**GRAP**) ; un meilleur partage de la valeur dans les filières initié non seulement par les producteurs.rice.s mais également par les consommateurs (**C'est qui le Patron**). Les SCIC sont aussi présentes dans des activités telles que les légumeries (**Terra Alter**) ou les abattoirs (**Les abattoirs publics de la Manche**) et participent, plus largement – à travers la mise en place de partenariats public-privé – au développement durable des territoires.

Les premières SCIC agricoles ont été portées par le réseau des Cuma (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) et les SCIC semblent trouver un écho croissant auprès des acteurs du secteur agricole (Suarez et al. 2021; Thomas 2008). Pourtant, le phénomène des SCIC dans ce secteur est encore peu étudié alors que les initiatives associant une diversité d'acteurs se multiplient et se diversifient. La SCIC représente en effet une « *véritable rupture coopérative* » (Thomas 2008: 21) en posant explicitement la question d'un intérêt collectif devant être partagé par un ensemble d'acteurs plus large que les seul.e.s agriculteur.rice.s.

Dans le même temps, les travaux existants sur les SCIC mettent en lumière les nombreux obstacles à une pérennisation de ces organisations, qu'il s'agisse des tensions inhérentes à la double finalité économique et sociale, de la fragilité des modèles économiques, de la difficile animation du multi-sociétariat, des tensions d'apprentissage liées à la taille critique de l'organisation, ou encore des conditions de répliquabilité favorisant l'essaimage du modèle. Les chercheurs en sciences de gestion, à travers l'analyse des pratiques organisationnelles des SCIC, peuvent ainsi participer à faire reconnaître, légitimer et armer ces organisations (Arnaud et al., 2022).

**Partant de ces différents constats, cette recherche s'articule autour de la question de recherche suivante : « *quelle gouvernance permet de gérer les tensions inhérentes à la fabrique et au maintien d'un modèle économique durable au sein d'une SCIC ?* ».**

# Un modèle d'entreprise auto-gouvernée ? La SCIC CAE pour une transformation globale et durable de la société

Frédérique Allard & Ketty Bravo Université de Toulouse LGCO

## Contexte

Notre objectif est d'étudier les spécificités du modèle CAE-SCIC, sur les questions du travail et de l'emploi, afin d'en dégager des conditions de réussite et d'essaimage. En tant que structure d'accompagnement à la création d'entreprise, la CAE est reconnue comme une innovation sociale (Sangiorgio et Veyer 2009) qui déstabilise les repères traditionnels sur l'emploi et le travail. L'entrepreneuriat salarié et collectif qu'elle permet et donc les alternatives à l'entrepreneuriat individuel qu'elle promeut en sont la principale explication.

Dans *le monde d'après* propice à l'émergence d'un nouveau paradigme, à une nouvelle façon de réfléchir le travail, le développement des CAE-SCIC pourrait participer à une transformation globale et durable de la société. Fondées sur l'autonomie dans le travail, l'émancipation des individus, une idéologie organisationnelle partagée, et répondant aux aspirations des différentes parties prenantes, elles sont en effet reconnues comme des écosystèmes alternatifs (Sangiorgio et Veyer, 2009 ; Coutrot et Perez, 2022). Selon Ballon (2020), la traduction stratégique et opérationnelle des valeurs et des principes coopératifs auxquels elle se réfère la distingue du modèle dominant.

La CAE est d'abord une coopérative comme les autres en présentant les marqueurs de l'identité coopérative (Mas-Bellissent et Rakotovahiny, 2016). Elle est aussi une coopérative multifonctionnelle (Ballon, 2020) différente des autres. En portant un projet éducatif à visée émancipatrice (Allard et Bravo, 2018), elle s'affirme comme « une coopérative d'éducation coopérative » (Draperi, 2014, p. 221). La triple qualité des coopérateur.rice.s (entrepreneur.e.s salarié.e.s associé.e.s) la démarque également des autres coopératives tout autant que le modèle d'entrepreneuriat collectif qu'elle défend. Quand la CAE est SCIC elle affiche son originalité dans l'univers coopératif par le multisociétariat qu'elle propose pour porter des projets de développement local et durable en réponse à une demande sociale, et ainsi au service d'un "intérêt collectif élargi" (Draperi et Margado, 2016).

C'est à l'heure actuelle un modèle qui reste encore marginal (155 CAE en France en 2020 dont 30% en SCIC, rapport IGAS, 2021). Sur ce fait les auteurs concèdent qu'au-delà d'un manque de reconnaissance et de transparence, les difficultés d'équilibration sont vives avec un projet collectif alternatif (où la participation des salarié.e.s est cruciale) adossé à des projets individuels d'entrepreneur.e.s (Draperi, 2013 ; Demoustier, 2019 ; Draperi, 2019) ; difficultés qui peuvent mettre à mal la finalité sociale et la gouvernance démocratique et conduire à une forme de dégénérescence coopérative. Aussi, l'identité coopérative nécessite d'être incarnée (Desroche, 1976 ; La Manufacture coopérative, 2014), dans des « routines, croyances, représentations, identités et objectifs qui sont communs » (Chevallier, 2013).

# **Le commoning : Entre agir politique, agir collectif et construction de biens communs. Le cas d'une SCIC dans le secteur agri-alimentaire**

Myriam KESSARI<sup>1</sup>, Sarah SERVAL<sup>2</sup>

<sup>1</sup>CIHEAM-IAMM, UMR MOISA, F-34093 Montpellier, France

MoISA, Univ Montpellier, CIHEAM-IAMM, CIRAD, INRAE, Institut Agro, IRD, Montpellier, France

<sup>2</sup>Maitresse de Conférences en Sciences de gestion, Laboratoire CERGAM EA 4225, Aix- Marseille Université

## **1. Introduction**

Les nouveaux mouvements économiques et sociaux de ces dernières décennies renouvellent la dichotomie classique entre monde économique et monde politique. Les acteurs sociaux s'organisent et s'emparent de statuts économiques pour mener des projets politiques (Lanciano et Saleilles, 2011). A cet égard, les SCIC – sociétés coopératives d'intérêt collectif – constituent l'un de ces statuts économiques apparus au cours des dernières décennies et qui permet justement ce mélange des genres. Créées en France en 2001, ces coopératives multi-acteurs à mission sociale et d'intérêt collectif (SCIC) articulent opérations commerciales, utilité sociale, multi-sociétariat et ancrage local (Emin et Guibert, 2009). Ces entreprises sont ancrées dans l'économie sociale et solidaire et se caractérisent par leur double dimension économique et politique (Petrella et Richez-Battesti, 2020). Il s'agit d'une nouvelle forme d'entreprise sociale dont la popularité est croissante depuis les années 1990 en Europe. Les acteurs sociaux se saisissent ainsi de ces statuts et construisent des modèles d'organisation alternatifs permettant de proposer des solutions en rupture avec les modèles hégémoniques plus classiques de l'Etat ou du marché. D'autant que ces réponses alternatives se construisent dans un contexte de transitions écologiques, économiques et sociales où les modèles hégémoniques ont largement démontré leurs limites (Piketty, 2013 ; Moore, 2017).

Dans le secteur agri-alimentaire français, les SCIC représentent une "véritable rupture coopérative" (Thomas, 2008) en plaçant un intérêt collectif - partagé par une diversité d'acteurs - au cœur du fonctionnement de ces organisations (Suarez et al., 2022). Si les SCIC existent en France depuis plus de 20 ans, elles n'ont véritablement pris leur essor que depuis cinq ans, avec une progression de 532 à 1 060 SCIC entre 2015 et 2020 sur le territoire national, impliquant 83 000 associés et 9 700 emplois<sup>1</sup>. Ces nouvelles formes d'entreprises sociales font l'objet de peu de recherches, en France comme en Europe, et plusieurs auteurs soulignent la nécessité de développer des recherches empiriques et des connaissances sur leur fonctionnement (Bozarga et Galera, 2016 ; Petrella et Richez-Battesti, 2020). L'intérêt porté à de nouvelles recherches concerne, entre autres, l'étude de la capacité de ces organisations privées et coopératives à intérêt collectif de générer des innovations sociales qui se diffusent dans la société, visant notamment la transformation de l'ensemble du système (Hansen et al., 2021). En effet, de par leur structure et leur fonctionnement, les SCIC ont le potentiel d'apporter de nouveaux modèles d'organisation en faveur d'une économie durable, en rupture avec le modèle capitaliste dominant d'une part, et avec la dépendance à l'Etat et ses politiques publiques d'autre part,

ayant largement montré leurs limites lorsqu'il s'agit de préserver l'intérêt général, de limiter l'exploitation de ressources et de s'assurer d'une répartition juste de la valeur.

Les enjeux du monde agricole et alimentaire sont très spécifiques notamment dans leur lien au territoire, dans la multiplicité des acteurs qu'il implique et dans les fonctions d'intérêt général qu'il remplit. En ce sens, il s'agit d'un secteur particulièrement pertinent pour comprendre la manière dont les SCIC peuvent favoriser la construction de modèles d'organisation alternatifs, plus durables, en rupture avec les modèles dominants. Pour ce faire, nous adoptons une approche par les communs qui permet de considérer les ressources, les modalités d'organisation, mais aussi le projet politique voire le territoire pour explorer la manière dont les SCIC peuvent favoriser le développement de systèmes agri-alimentaires plus durables et inclusifs (Rastoin, 2020). Ainsi cet article propose d'interroger  **dans quelles mesures une SCIC peut favoriser la construction d'un bien commun ?**

La communication se structure comme suit. La première partie permet de poser le cadre théorique et conceptuel pour explorer les SCIC dans le secteur agri-alimentaire et notamment à travers la perspective des communs. Nous présenterons ensuite notre méthodologie basée sur une étude de cas unique, une SCIC de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats et la discussion permettent de retracer le *commoning* à l'œuvre, c'est à dire le processus de construction de « communs en commun ». **En effet, les résultats mettent en lumière la manière dont les communs tangibles et intangibles vont tour à tour structurer et déstabiliser la création de la SCIC, projet et objet de territoire.** Finalement, l'étude permet de mieux comprendre la manière dont une SCIC peut être un levier de transformation permettant le passage **d'un bien privé pur à un bien commun.**